

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AXA FORCE (ISIN : FR0010323295)

Nom de l'initiateur | AXA IM Select France (filiale du Groupe AXA)

Site internet | <https://select.axa-im.fr>

Appelez-le +33 (0) 1.44.45.85.65 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'AXA IM Select France en ce qui concerne ce document d'informations clés. AXA IM Select France est agréée en France sous le n° GP-10000025 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés | 17/02/2025

En quoi consiste ce produit ?

Type | Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) de droit français créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP »).

Durée | Ce produit n'a pas de date d'échéance, bien qu'il ait été créé pour une durée de 99 ans. Il pourrait être liquidé ou fusionné avec un autre fonds dans les conditions indiquées dans le règlement du FCP.

Objectifs

Objectif d'investissement

L'objectif du FCP est la recherche de performance corrélée aux marchés financiers par la mise en œuvre d'une gestion dynamique et discrétionnaire reposant sur une allocation tactique des investissements fondée sur la sélection d'une ou plusieurs classes d'actifs, un ou plusieurs marchés et styles de gestion. L'objectif de gestion du FCP tient compte de l'investissement en OPC dits solidaires qui peuvent représenter entre 5% et 10% de l'actif net du FCP, et dont il n'est pas spécifiquement attendu de rendement financier. La part solidaire est investie de façon non lucrative pour un bénéfice social.

Politique d'Investissement

La gestion du FCP s'articulera autour de trois poches :

- **Poche actions** : elle permettra au FCP de s'exposer aux marchés actions internationales et représentera de 20% à 70% de l'actif net. La poche actions sera investie par le biais de titres en direct ou via des OPC. Le FCP interviendra sur des émetteurs situés dans l'Union Européenne, l'EEE et les pays de l'OCDE sans limitation, mais également à hauteur de 40% maximum de son actif net sur les marchés actions émergentes.
- **Poche taux** : elle permettra au FCP de s'exposer aux marchés obligataires ou monétaires libellés en euro et autres devises. Cette poche représentera de 30% à 80% de l'actif net. La poche taux sera investie en obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire européen (Union Européenne et EEE) de qualité « *Investment Grade* », ou jugés équivalents par les équipes de gestion, par le biais de titres en direct ou via des OPC. En outre, le FCP pourra, dans la limite de 40% de l'actif net, être exposé aux marchés de dettes émergentes (obligations hors Union Européenne, EEE ou OCDE), ou de dettes spéculatives (obligations de qualité « *High Yield* » ou jugées équivalentes par les équipes de gestion), par le biais d'OPC.
- **Poche de diversification** : elle permettra de s'exposer à des stratégies de diversification, jusqu'à 40% de l'actif net. Le FCP pourra s'exposer à des classes d'actifs ou stratégies de diversification par le biais d'OPC. Les principales stratégies de diversification seront de type matières premières (OPC intervenant sur des indices de futures de matières premières), fonds de fonds alternatifs ou rendement absolu.

Les investissements dans des titres en direct sont limités à 20% maximum de l'actif net du FCP.

Le FCP peut être exposé, directement ou indirectement, au risque de change jusqu'à 100% de son actif net.

Le FCP sera géré dans une fourchette de durée pouvant évoluer entre -5 et 10. Le FCP investit entre 5% et 10% de son actif net en OPC spécialisés dans les investissements en instruments financiers émis par des entreprises solidaires au sens de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail (« OPC solidaires »).

La sélection des titres et OPC est réalisée au terme d'un processus d'investissement se découpant en trois phases allant de l'analyse des marchés à la construction du portefeuille. Les allocations d'actifs retenues sont revues périodiquement par le gérant.

Le FCP pourra avoir recours aux instruments financiers à terme à des fins de couverture exclusivement des risques actions, taux ou change.

Le risque global du FCP est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement. Le niveau d'engagement du FCP est limité à 100% de l'actif net. Les stratégies utilisées par le FCP pourront générer un effet de levier.

Indicateur de référence

Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie d'investissement poursuivie, il ne peut être choisi d'indicateur de référence pertinent pour ce FCP. Toutefois, à titre indicatif, la performance du FCP pourra être comparée *a posteriori* à l'indicateur de référence composite suivant : 37,5% MSCI World AC NR + 12,5% MSCI EMU NR + 20% FTSE Euro Big + 5% ICE BOFA GBL HY TR H EUR + 5% JP Morgan EMBI H Euro + 10% HFRX GLE + 10% €STER.

La gestion du FCP n'étant pas indiciaire, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison. L'investissement en titres solidaires n'est pas pris en compte dans la composition de l'indicateur de référence *a posteriori*.

Modalités de souscription-rachat

L'investisseur peut demander la souscription et le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, chaque jour de bourse auprès du centralisateur BNP Paribas S.A. (Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère - 93500 Pantin - France). L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 10h30, le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. L'attention des porteurs de parts est attirée sur l'existence potentielle de délais de traitement supplémentaires du fait de l'existence d'intermédiaires tels que le conseiller ou le distributeur.

La valeur liquidative du FCP est calculée sur une base quotidienne.

Politique de distribution

Cette part capitalise intégralement ses sommes distribuables.

Horizon d'investissement

Le risque et le rendement du produit peuvent varier en fonction de la période de détention prévue. Nous recommandons de détenir ce produit au moins pendant 5 ans.

Investisseurs de détail visés | Ce FCP est adapté à tous les souscripteurs qui n'ont aucune expertise financière ou connaissance spécifique pour comprendre le FCP (plus particulièrement destiné à servir de support aux contrats d'assurance libellés en unités de compte, des sociétés d'assurance du groupe AXA) et qui peuvent supporter un risque de perte des investissements allant jusqu'à la perte du montant investi. Les investisseurs potentiels devront avoir un horizon d'investissement d'au moins 5 ans. Les parts du FCP ne peuvent être souscrites par des U.S. Persons (cf. rubrique "Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type" du prospectus).

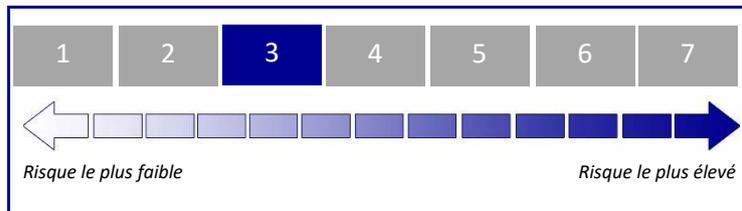
Dépositaire | BNP Paribas S.A.

Autres informations | Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) ainsi que toute autre information pratique sont disponibles gratuitement en langue française sur le site internet : <https://select.axa-im.fr>. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de : AXA IM Select France - Tour Majunga - 6 place de la Pyramide - 92908 Paris La Défense Cedex.

La valeur d'actif net du FCP est disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que sur le site internet de la Société de Gestion (<https://select.axa-im.fr>).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur Synthétique de Risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour la durée de détention recommandée de 5 ans. Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque du produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit à horizon un an et sur la durée d'investissement recommandée. Ils sont calculés à partir d'un historique de longueur minimum de dix ans. En cas d'historique insuffisant, celui-ci est complété sur la base d'hypothèses retenues par la Société de Gestion. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Exemple d'investissement :	10 000 €	
	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée)
Scénarios		
Minimum	Il n'existe aucun minimal garanti rendement. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 650 €
	Rendement annuel moyen	-53,53 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 330 €
	Rendement annuel moyen	-16,70 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 020 €
	Rendement annuel moyen	0,23 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 160 €
	Rendement annuel moyen	21,58 %

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre août 2021 et septembre 2022.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre décembre 2014 et novembre 2019.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre novembre 2016 et octobre 2021.

Que se passe-t-il si AXA IM Select France n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le FCP est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du FCP conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCP est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du FCP.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (pour un investissement de 10 000 €)

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- 10 000 € sont investis ;
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	491 €	1 936 €
Incidence des coûts annuels (*)	5,00 %	3,00 % chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,00 % avant déduction des coûts et de 2,00 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 €
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'existe pour ce produit.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,66 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'exercice précédent. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.	266 €
Coûts de transaction	0,25 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	25 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	Néant

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit n'a pas de période de détention minimale requise, les 5 ans ont été calculés pour être conformes au délai dont le produit peut avoir besoin pour atteindre ses objectifs d'investissement.

Vous pouvez vendre votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée. La performance ou le risque de votre investissement peuvent être affectés négativement. La section « Que va me coûter cet investissement ? » fournit les informations sur l'impact des frais au fil du temps. Concernant les modalités relatives aux demandes de rachats, veuillez-vous référer à la section « En quoi consiste ce produit ? ».

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, veuillez-vous adresser à tout moment au service client par email en précisant l'objet du message : select.france.serviceclients@axa-im.com. Par courrier à l'adresse suivante : AXA IM Select France - à l'attention de la direction risques et conformité - AXA IM Select France - Tour Majunga - 6 place de la Pyramide - 92908 Paris La Défense Cedex - France. La procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet : <https://select.axa-im.fr>. Si vous avez souscrit au produit sur le conseil d'un intermédiaire n'appartenant pas au Groupe AXA, nous vous recommandons de déposer votre réclamation directement auprès de cet établissement.

En cas de désaccord sur la réponse apportée, il est également possible de saisir le Médiateur de l'AMF via le lien suivant : www.amf-france.org (rubrique médiation) ou écrire à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02.

Autres informations pertinentes

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Les informations relatives aux performances passées du FCP présentées sur dix ans, ainsi que les calculs précédents de scénarios de performance sont disponibles sur le site internet : <https://select.axa-im.fr/non-professionnels/reporting>.

Catégorisation SFDR : Article 8

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Pour plus d'informations relatives à la finance durable, nous vous invitons à consulter le site internet à l'adresse suivante : <https://select.axa-im.fr/non-professionnels/investissement-responsable/>.

La politique de rémunération et ses éventuelles actualisations sont disponibles sur le site internet <https://select.axa-im.fr> et un exemplaire sur papier pourra être mis à disposition gratuitement ou sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion.

La responsabilité d'AXA IM Select France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.